

**Monsieur Emmanuel Macron**  
**Président de la République**  
**Palais de l'Élysée**  
**55 Rue du Faubourg Saint-Honoré**  
**75008 Paris**

AV/ TU/07/070617

mercredi 7 juin 2017,

Monsieur le président de la République,

Je me permets de vous écrire afin de vous alerter au sujet des dommages liés aux attaques de loup en milieu rural et de montagne.

Les éleveurs ovins, notamment ceux de ma circonscription en Aveyron, subissent depuis plusieurs années des attaques de loups sur leurs troupeaux. Une recrudescence de ces attaques est constatée depuis plusieurs mois, impactant dramatiquement l'équilibre de notre modèle d'élevage fondé sur une tradition agro-pastorale longue de plusieurs siècles.

La multiplication des attaques menace très fortement l'activité agricole de notre bassin, tout comme c'est le cas dans d'autres massifs montagneux depuis déjà de longues années. À cela s'ajoute évidemment une détresse morale et psychologique de plus en plus élevée qui génère aujourd'hui un niveau de tension qui ne peut que devenir insupportable si rien de durable n'est entrepris dans les meilleurs délais.

Depuis le début de mon mandat de député, en septembre 2015, j'ai travaillé sans relâche sur cette question en relation avec d'autres députés concernés et aussi avec des députés européens. Cela m'a amené à participer à des réunions au sein de l'Assemblée nationale, mais aussi au Parlement européen et à la Commission européenne afin de trouver une solution pérenne à cette situation.



L'enjeu est de taille, il est capital de préserver l'agropastoralisme, les spécificités d'élevages de nos territoires, les troupeaux ainsi que l'intégrité physique et morale de nos éleveurs.

Le but n'est pas de faire un procès au loup ni de demander son éradication de notre territoire. Il est essentiel aujourd'hui de trouver des solutions de court terme qui permettent de contenir l'augmentation intolérable des attaques (jusqu'à une par jour ces dernières semaines). J'ai, à de très nombreuses reprises, eu des échanges avec Madame Ségolène Royal et Monsieur Stéphane le Foll sur ce sujet. J'ai constaté que la volonté du Gouvernement précédent était parfois contradictoire, rejetant sans cesse la faute sur l'Europe et qu'il n'allait pas dans le sens des éleveurs bien que certaines avancées, certes minimales, aient parfois été proposées. J'en veux pour preuve l'incohérence de la concomitance d'un avis favorable émis par la France sur l'audit de la mise en œuvre de la Directive Habitat et de la Convention de Berne au moment-même où la Ministre Royal écrivait à la commission européenne pour énoncer sa position plutôt favorable au déclassement de l'espèce loup.

Ma démarche est d'aboutir à une modification des textes européens en déclassant le loup au sein de la Convention de Berne et, le cas échéant, une modification de la législation française découlant de ces textes. La Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe communément appelée Convention de Berne protège le loup « Canis Lupus », expressément nommé dans la Convention à l'annexe II au titre d'espèce strictement protégée et qui, de ce fait, ne peut être chassé. En effet, il est mentionné à l'article 6 que « chaque Partie contractante prend les mesures législatives et réglementaires appropriées et nécessaires pour assurer la conservation particulière des espèces de faune sauvage énumérées dans l'annexe II ». L'article 9 prévoit qu'il est possible de déroger à la protection stricte des espèces protégées sous certaines conditions, parmi lesquelles la prévention de dommages importants au bétail, « à condition qu'il n'existe pas une autre solution satisfaisante et que la dérogation ne nuise pas à la survie de la population concernée ». En France, un arrêté interministériel définit chaque année la réglementation organisant les modalités auxquelles sont soumises les opérations d'effarouchement, les tirs de défense et les tirs de prélèvements autorisés pour prévenir les dégâts que la prédation du loup peut faire subir aux élevages.



En application de la Convention de Berne, l'Union Européenne a inscrit « Canis Lupus » à l'annexe II et IV de la directive « Habitats ». L'article 12 de la directive impose aux Etats-membres de prendre les mesures nécessaires pour instaurer un système de protection stricte des espèces de l'annexe II, en même temps qu'ils ont obligation de préserver leurs milieux de vie (désignation de Zones Spéciales de Conservation, c'est-à-dire de sites Natura 2000 pour lesquels une gestion patrimoniale des milieux et des espèces doit être programmée). Le loup est donc strictement et doublement protégé.

La demande de réviser le statut qui vise à préserver l'animal est récurrente. Un nouveau statut permettrait d'alléger les démarches administratives permettant de prélever un loup en cas d'attaque avérée sur des brebis. L'indemnisation des éleveurs coûte chaque année 15 millions d'euros en France.

De plus, il est cohérent de déclasser le loup puisqu'il faut rappeler qu'à l'époque où il a été classé, il n'y avait qu'un seul loup en France alors qu'aujourd'hui on en compte environ 300 et que leur taux d'accroissement est de 20%.

Monsieur le Président de la République, je me permets de vous indiquer que compte tenu de l'enjeu, de l'urgence, du passé sur ce dossier, et aussi de la démarche qui est la vôtre en ce début de quinquennat, une évolution favorable aux agriculteurs de France ne peut que passer par une position interministérielle ferme et un engagement au plus haut niveau de l'Etat pour peser sur la Commission Européenne.

Compte tenu de l'importance du sujet, je me permets donc de vous adresser ce courrier, ainsi qu'à Monsieur le Premier ministre, en espérant que vous reviendrez rapidement vers moi. Outre les pertes animales, ce sont les éleveurs et leurs familles qui sont menacés. Il en va aussi de la quiétude sociale des territoires ruraux de France concernés, dans lesquels le débat pro-loup/anti-loup aura inmanquablement des conséquences terribles.



En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ma requête, je vous prie d'agréer, Monsieur le président de la République, l'expression de ma plus parfaite considération, et me tiens évidemment à votre entière disposition pour vous apporter tous les éclairages complémentaires que vous jugeriez utiles sur ce dossier sur lequel j'ai beaucoup travaillé.

**Arnaud VIALA**



**Copie :**

- **Monsieur Nicolas Hulot, Ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire**
- **Jacques Mézard, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation**



**Arnaud VIALA**

Député de l'Aveyron

Maire de Vezins-de-Lévézou

**Monsieur Édouard Philippe**

**Premier ministre**

**Hôtel de Matignon**

**57, rue de Varenne**

**75007 PARIS**

AV/TU/07/070617

**mercredi 7 juin 2017,**

Monsieur le Premier ministre,

Je me permets de vous écrire afin de vous alerter au sujet des dommages liés aux attaques de loup en milieu rural et de montagne.

Les éleveurs ovins, notamment ceux de ma circonscription en Aveyron, subissent depuis plusieurs années des attaques de loups sur leurs troupeaux. Une recrudescence de ces attaques est constatée depuis plusieurs mois, impactant très fortement le morale des éleveurs.

La multiplication des attaques menace très fortement leur activité. À cela s'ajoute une détresse morale et psychologique de plus en plus élevée pouvant malheureusement mener au suicide.

Depuis le début de mon mandat de député, en septembre 2015, j'ai travaillé sans relâche sur cette question en relation avec d'autres députés concernés et aussi avec des députés européens. Cela m'a amené à participer à des réunions au sein de l'Assemblée nationale, mais aussi au Parlement européen et à la Commission européenne afin de trouver une solution pérenne à cette situation.

8, place du Mandarous - 2<sup>ème</sup> étage - 12100 MILLAU

1, Place Foch - 12400 SAINT AFFRIQUE

Assemblée nationale - 126, rue de l'Université - 75335 PARIS 07 SP



Tél. : 05 65 58 46 95 / Fax : 05 65 72 12 57

Tél. : 05 65 99 05 81

Tél. : 01 40 63 02 53 / Fax : 01 40 63 02 83

✉ [contact@arnaudviala.fr](mailto:contact@arnaudviala.fr)

🌐 [www.arnaudviala.fr](http://www.arnaudviala.fr)

📘 [facebook.com/arnaudviala.fr](https://facebook.com/arnaudviala.fr)

🐦 [twitter.com/arnaudviala](https://twitter.com/arnaudviala)

L'enjeu est de taille, il est capital de préserver l'agropastoralisme, les spécificités d'élevages de nos territoires, les troupeaux ainsi que l'intégrité physique et morale de nos éleveurs.

Le but n'est pas de faire un procès au loup ni de demander son éradication de notre territoire. Il est essentiel aujourd'hui de trouver un équilibre entre l'élevage ovin traditionnel et le maintien d'une population de loups acceptable. J'ai, à de très nombreuses reprises, eu des échanges avec Madame Ségolène Royal et Monsieur Stéphane le Foll sur ce sujet. J'ai constaté que la volonté du Gouvernement précédent était parfois contradictoire, rejetant sans cesse la faute sur l'Europe et qu'il n'allait pas dans le sens des éleveurs bien que certaines avancées, certes minimes, aient parfois été proposées.

Ma démarche est d'aboutir à une modification des textes européens en déclassant le loup au sein de la Convention de Berne ou, le cas échéant, une modification de la législation française découlant de ces textes. La Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe communément appelée Convention de Berne protège le loup « Canis Lupus », expressément nommé dans la Convention à l'annexe II au titre d'espèce strictement protégée et qui, de ce fait, ne peut être chassé. En effet, il est mentionné à l'article 6 que « chaque Partie contractante prend les mesures législatives et réglementaires appropriées et nécessaires pour assurer la conservation particulière des espèces de faune sauvage énumérées dans l'annexe II ». L'article 9 prévoit qu'il est possible de déroger à la protection stricte des espèces protégées sous certaines conditions, parmi lesquelles la prévention de dommages importants au bétail, « à condition qu'il n'existe pas une autre solution satisfaisante et que la dérogation ne nuise pas à la survie de la population concernée ». En France, un arrêté interministériel définit chaque année la réglementation organisant les modalités auxquelles sont soumises les opérations d'effarouchement, les tirs de défense et les tirs de prélèvements autorisés pour prévenir les dégâts que la prédation du loup peut faire subir aux élevages.



**Arnaud VIALA**

Député de l'Aveyron

Maire de Vezins-de-Lévézou

En application de la Convention de Berne, l'Union européenne a inscrit « Canis Lupus » à l'annexe II et IV de la directive « Habitats ». L'article 12 de la directive impose aux Etats-membres de prendre les mesures nécessaires pour instaurer un système de protection stricte des espèces de l'annexe II, en même temps qu'ils ont obligation de préserver leurs milieux de vie (désignation de Zones Spéciales de Conservation, c'est-à-dire de sites Natura 2000 pour lesquels une gestion patrimoniale des milieux et des espèces doit être programmée). Le loup est donc strictement et doublement protégé.

La demande de réviser le statut qui vise à préserver l'animal est récurrente. Un nouveau statut permettrait d'alléger les démarches administratives permettant de prélever un loup en cas d'attaque avérée sur des brebis. L'indemnisation des éleveurs coûte chaque année 15 millions d'euros en France.

De plus, il est cohérent de déclasser le loup puisqu'il faut rappeler qu'à l'époque où il a été classé, il n'y avait qu'un seul loup en France alors qu'aujourd'hui, on en compte environ 300 et que leur taux d'accroissement est de 20%.

L'objectif de cette convention et de la Directive Habitat est la protection du loup. Mais, si ces règles sont appliquées de manière trop stricte, sans adaptation locale, les éleveurs vont commencer à empoisonner, à piéger et à abattre les loups sans aucune réglementation ni aucun contrôle ce qui sera alors réellement préjudiciable pour l'espèce. Si aucune mesure n'est prise rapidement, ces débordements risquent de survenir.

Monsieur le Premier ministre, je me permets de vous demander de déclasser le loup au sein de la Convention de Berne en le faisant ainsi passer d'espèce « strictement protégée » à « espèce protégée » afin de faciliter la gestion des populations. Je vous demande de prendre toutes les mesures qui sont envisageables pour éviter que la saison d'estive ne se transforme en drame. Outre les pertes animales, ce sont les éleveurs et leurs familles qui sont menacés.



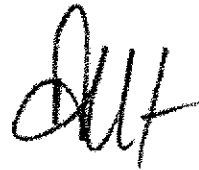
**Arnaud VIALA**

Député de l'Aveyron

Maire de Vezins-de-Lévézou

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ma requête, je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de mes sentiments dévoués.

**Arnaud VIALA**



**Copie :**

- **Monsieur Nicolas Hulot, Ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire**
- **Jacques Mézard, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation**

8, place du Mandarous – 2<sup>ème</sup> étage – 12100 MILLAU  
1, Place Foch – 12400 SAINT AFFRIQUE  
Assemblée nationale - 126, rue de l'Université – 75355 PARIS 07 SP



Tél. : 05 65 58 46 95 / Fax : 05 65 72 12 57  
Tél. : 05 65 99 05 81  
Tél. : 01 40 63 02 53 / Fax : 01 40 63 02 83



**Arnaud VIALA**

Député de l'Aveyron

Maire de Vezins-de-Lévézou

**Monsieur Nicolas Hulot**  
**Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire**  
**HOTEL DE ROQUELAURE**  
**246, BOULEVARD SAINT-GERMAIN**  
**75007 - PARIS**

AV/TU/07/070617

mercredi 7 juin 2017,

Monsieur le Ministre,

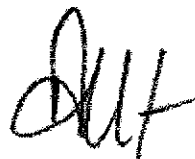
Je me permets de vous écrire suite à mon précédent courrier en date du 17 mai 2017 au sujet du loup.

J'ai envoyé un courrier à Monsieur le président de la République ainsi qu'à Monsieur le Premier ministre afin de les alerter de la situation et de leur demander de prendre les mesures qui s'imposent.

Vous trouverez ces deux courriers joints à cette lettre.

En vous remerciant pour votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments dévoués.

**Arnaud VIALA**



**Arnaud VIALA**

Député de l'Aveyron

Maire de Vezins-de-Lévézou

**Monsieur Jacques Mézard**  
**Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation**  
**Hôtel de Villeroy**  
**78, rue de Varenne**  
**75007 PARIS**

AV/TU/07/070617

**mercredi 7 juin 2017,**

Monsieur le Ministre,

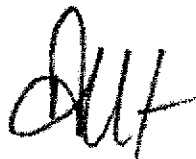
Je me permets de vous écrire afin de vous informer de ma démarche auprès de l'exécutif concernant le statut donné au loup et la protection de nos éleveurs.

J'ai envoyé un courrier à Monsieur le président de la République ainsi qu'à Monsieur le Premier ministre afin de les alerter de la situation et de leur demander de prendre les mesures qui s'imposent.

Vous trouverez ces deux courriers joints à cette lettre.

En vous remerciant pour votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments dévoués.

**Arnaud VIALA**



**Monsieur le Ministre Jacques Mézard**  
**Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire**  
**Et de la Forêt**  
**Hôtel de Villeroy**  
**78, rue de Varenne**  
**75007 PARIS**

Lodève,  
Le 5 juin 2017

Monsieur le Ministre,

Nous souhaitons attirer votre attention sur des attaques récentes de loup sur des exploitations du Sud Larzac à la limite de l'Aveyron et de L'Hérault.

Ces attaques sont devenues quasiment quotidiennes et récurrentes, elles semblent être le fait d'un seul individu qui se sédentarise, attaque en plein jour et tout récemment en présence de l'éleveur.

L'élevage connaît actuellement des difficultés économiques, la pression engendrée par la présence du prédateur vient affaiblir le moral de nos agriculteurs et remet en cause des décennies de pratique agropastorale et leur avenir.

Le secteur des attaques fait parti du Bien Causses et Cévennes paysage culturel de l'agropastoralisme inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, il est dans la zone AOP Roquefort, Label Rouge Pays d'OC et IGP agneau de l'Aveyron, un territoire où l'activité agropastorale peut difficilement cohabiter avec la présence du loup.

Le loup est une espèce « strictement protégée » par la Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, ainsi que par la directive européenne du 21 mai 1992 dite « Habitat Faune Flore ».

L'enjeu réside désormais dans la construction, avec l'ensemble des partenaires, d'une vision commune des moyens de cohabitation entre un prédateur présent sur notre territoire, le loup, et une activité essentielle pour cette zone, l'agro-pastoralisme.

**Assemblée Nationale**  
101 rue de l'Université – 75007 Paris

[froig@assemblee-nationale.fr](mailto:froig@assemblee-nationale.fr)  
01-40-63-76-07

**Permanence Parlementaire**  
Res le Rialto – APPT 8  
2 bis place de la République – 34700 Lodève  
[froig.depute@orange.fr](mailto:froig.depute@orange.fr)  
04-67-96-06-69

La mise en œuvre du plan Loup prévoit la territorialisation afin de tenir compte des différents types d'élevages. Les caractéristiques du pastoralisme sont très différentes selon les massifs et la conduite des troupeaux varie selon les territoires. Les modes de protection des troupeaux doivent donc tenir compte précisément de ces éléments.

La pression de prédation exercée par le loup est également différente. Nous devons avoir un dispositif progressif et réactif, afin de s'adapter en permanence à la pression exercée par le loup.

Des moyens de défense doivent être accordés aux éleveurs, à l'ensemble des troupeaux situés en zone de présence permanente, les éleveurs doivent bénéficier systématiquement d'une autorisation de tir de défense.

Le dispositif d'indemnisation reste un élément incontournable et nécessaire, mais il ne répond pas à la demande des éleveurs qui dénoncent le manque de prise en compte des dégâts indirects causés au troupeau : perte de productivité laitière, perturbation de l'agnelage et stress de l'éleveur.

Nous partageons la colère et l'inquiétude des éleveurs face à ce danger contre lequel il leur est interdit de lutter. Il faut prendre en compte la réalité, celle qu'affrontent au quotidien les éleveurs et les élus locaux qui les soutiennent : les quotas de prélèvement doivent être adaptés aux situations.

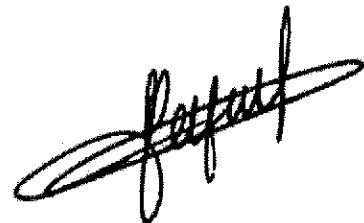
Aussi nous vous serions très reconnaissants pour l'intérêt que vous voudrez bien porter à l'examen de cette demande et vous remercions pour la suite que vous lui réserverez.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

**Frédéric ROIG**  
Député de l'Hérault



**Kléber MESQUIDA**  
Député de l'Hérault



**Assemblée Nationale**  
101 rue de l'Université – 75007 Paris

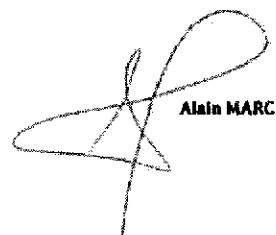
[froig@assemblee-nationale.fr](mailto:froig@assemblee-nationale.fr)  
01-40-63-76-07

**Permanence Parlementaire**  
Res le Rialto – APPT 8  
2 bis place de la République – 34700 Lodève  
[froig.depute@orange.fr](mailto:froig.depute@orange.fr)  
04-67-96-06-69

**Arnaud VIALA**  
Député de l'Aveyron



**Alain MARC**  
Sénateur de l'Aveyron



Alain MARC

**Henry CABANEL**  
Sénateur de l'Hérault



**Marie Christine BOUSQUET**  
Présidente de la communauté  
de communes du Lodévois et Larzac



**Christophe LABORIE**  
Président de la communauté  
de communes Larzac et Vallées

Le Maire,  
Christophe LABORIE.



**Assemblée Nationale**  
101 rue de l'Université – 75007 Paris

[froig@assemblee-nationale.fr](mailto:froig@assemblee-nationale.fr)  
01-40-63-76-07

**Permanence Parlementaire**  
Res le Rialto – APPT 8  
2 bis place de la République – 34700 Lodève  
[froig.depute@orange.fr](mailto:froig.depute@orange.fr)  
04-67-96-06-69



01 JUN 2017

**Karmenu VELLA**  
Member of the European Commission

Rue de la Loi, 200  
B-1049 Brussels  
Tel. +32 2 295 57 25  
karmenu.vella@ec.europa.eu

Bruxelles, **24 MAI 2017**  
Réf. Ares(2017)

Monsieur Arnaud Viala  
Député de l'Aveyron  
Maire de Vezins-de-Lévézou  
Assemblée Nationale  
126, rue de l'Université  
75355 Paris 07 SP  
FRANCE

Monsieur le Député,

Votre courrier en date du 19 avril 2017, par lequel vous demandez que la Commission européenne se saisisse de la problématique de prédation du loup en France et au sein de l'Union européenne, m'est bien parvenu et je vous en remercie.

Croyez bien que la Commission européenne est consciente des difficultés que le retour du loup peut causer à l'élevage au sein de l'Union européenne.

C'est pourquoi la Commission européenne travaille depuis plusieurs années à une meilleure cohabitation entre l'Homme et les grands carnivores au travers, par exemple, de plusieurs projets LIFE<sup>1</sup>, de la plateforme européenne sur la coexistence entre l'Homme et les grands carnivores, de la promotion de bonnes pratiques, du soutien apporté par la PAC quant aux financements des mesures de protection (dont l'embauche d'aide-bergers) ou encore de la flexibilité apportée par la directive "Habitats" quant aux dérogations à la protection stricte de l'espèce qui permettent, à certaines conditions, l'abattage du loup pour protéger les élevages.

J'en profite pour attirer votre attention sur les possibilités de soutien octroyées par le Fonds européen agricole afin de favoriser le développement rural. Celles-ci sont expliquées et promues dans le cadre de la plateforme susmentionnée<sup>2</sup>.

1

[http://ec.europa.eu/environment/nature/conservation/species/carnivores/pdf/life\\_and\\_human\\_coexistence\\_with\\_large\\_carnivores.pdf](http://ec.europa.eu/environment/nature/conservation/species/carnivores/pdf/life_and_human_coexistence_with_large_carnivores.pdf)

[http://ec.europa.eu/environment/nature/conservation/species/carnivores/pdf/task\\_2\\_life\\_and\\_lc.pdf](http://ec.europa.eu/environment/nature/conservation/species/carnivores/pdf/task_2_life_and_lc.pdf)

<sup>2</sup>[http://ec.europa.eu/environment/nature/conservation/species/carnivores/case\\_studies\\_sub\\_rural\\_development\\_programmes.htm](http://ec.europa.eu/environment/nature/conservation/species/carnivores/case_studies_sub_rural_development_programmes.htm)

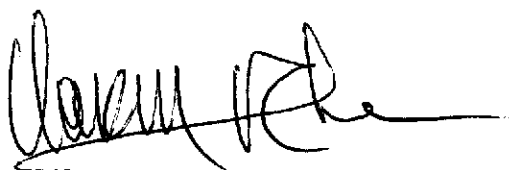
[http://ec.europa.eu/environment/nature/conservation/species/carnivores/pdf/160906\\_LC%20Platform-case%20studies%20and%20RD.pdf](http://ec.europa.eu/environment/nature/conservation/species/carnivores/pdf/160906_LC%20Platform-case%20studies%20and%20RD.pdf)

Des mesures prioritaires pour toutes les populations de grands carnivores en Europe, y compris pour la population alpine de loups, ont été identifiées et recommandées aux autorités nationales, régionales et locales ainsi qu'aux porteurs d'intérêts concernés<sup>3</sup>.

J'ai pleine confiance dans les autorités françaises, qui pourront se prévaloir de tous les moyens indiqués ci-dessus pour répondre aux défis que vous soulevez, en particulier dans le contexte du *plan d'action pour le milieu naturel, la population et l'économie*<sup>4</sup> qui a été adopté par la Commission européenne le 27 avril dernier.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma haute considération.



---

<sup>3</sup>[http://ec.europa.eu/environment/nature/conservation/species/carnivores/pdf/key\\_actions\\_large\\_carnivores\\_2015.pdf](http://ec.europa.eu/environment/nature/conservation/species/carnivores/pdf/key_actions_large_carnivores_2015.pdf)

<sup>4</sup> [http://ec.europa.eu/environment/nature/legislation/fitness\\_check/action\\_plan/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/environment/nature/legislation/fitness_check/action_plan/index_en.htm)